



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :

suite donnée aux décisions de politique

générale du Conseil économique et social

Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique

Note du Secrétaire général

La présente note vise à informer la Commission de statistique, comme celle-ci en a fait la demande à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I, sect. A) des décisions de politique générale adoptées en 2011 ou précédemment par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale qui présentent un intérêt pour ses travaux. Figurent également ci-après les mesures prises ou prévues par la Commission et par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour répondre aux demandes du Conseil et de l'Assemblée. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2012/1.



I. Suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

A. Mesures demandées par l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution A/Res/65/1, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », l'Assemblée générale prie notamment le Secrétaire général de formuler des recommandations qu'il jugera utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement. Lors de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale examinait deux rapports du Secrétaire général, le premier portait sur l'activité de l'Organisation (A/66/1) et le deuxième était intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/66/126), en observant que le Secrétariat commençait à réfléchir et à se préparer aux actions en faveur du développement au-delà de 2015.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

2. Depuis que le Conseil économique et social l'a invitée à assurer la coordination intergouvernementale de l'examen des indicateurs utilisés par les organismes des Nations Unies aux fins de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies (voir les résolutions 1999/55 et 2000/27 du Conseil), la Commission de statistique étudie régulièrement les aspects techniques des indicateurs du développement et les questions connexes de renforcement des capacités. À sa quarante-troisième session, elle examine un rapport du Secrétaire général sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2012/29) ainsi que le rapport de la Banque mondiale sur un plan d'action pour le développement des statistiques (E/CN.3/2012/16). Dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général rappelle une recommandation formulée lors de la Conférence internationale 2011 sur les statistiques des objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue à Manille en octobre 2011 sous l'égide de la Division de statistique et du Conseil national de coordination statistique des Philippines qui préconise l'implication la plus totale de la communauté statistique dans la définition des cibles et des indicateurs aux fins des objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015 et de la promotion des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités statistiques.

3. La Division de statistique mène actuellement plusieurs projets pluriannuels de renforcement des capacités statistiques, qui englobent de nombreux domaines et mettent l'accent sur le recueil de données et la diffusion des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, elle s'occupe de plusieurs projets de renforcement des capacités concourant au Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010) et à l'amélioration des statistiques sur la situation relative des hommes et des femmes, contribuant ainsi à accroître la quantité disponible de données ventilées par âge et par sexe.

II. Conférence des Nations Unies sur le développement durable

A. Mesures demandées par l'Assemblée générale

4. En application de la résolution 64/236 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est en cours de préparation. Elle se tiendra du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro et marquera le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 1992 qui avait également été organisée dans la capitale brésilienne et le sixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement durable 2002 (Johannesburg). Elle devrait être organisée au plus haut niveau, en présence notamment des Chefs d'État et de gouvernement ou d'autres représentants de cet ordre. Dans le paragraphe 22 de la résolution 64/236, l'Assemblée générale invite les parties intéressées, notamment les organes et organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les grands groupes s'intéressant au développement durable, à soumettre des idées et propositions reflétant ce qu'ils ont appris et les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience afin de contribuer au processus préparatoire.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

5. La Commission de statistique examine régulièrement les points portant sur la comptabilité et les statistiques de l'environnement, la Commission n'échappera pas à cette règle au titre des points 3 e) relatif à la comptabilité économique environnementale et 3 f) relatif aux statistiques de l'environnement. Aux fins de l'examen de ces points, la Commission disposera du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale (E/CN.3/2012/8) et le rapport du Secrétaire général sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2012/9). Ces deux documents s'apparentent à des outils performants en vue de la formulation et du contrôle des politiques à l'appui du développement durable.

III. Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels du Conseil économique et social

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

6. Comme l'a prescrit le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/44, une réunion du Bureau du Conseil avec les présidents des commissions techniques se tient au début de chaque année. En outre, dans sa décision 2011/208, il a décidé d'adopter pour l'examen ministériel annuel de 2012 le thème suivant « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Les contributions de fond des commissions techniques et des organes d'experts sont jugées indispensables au succès des examens.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

7. Le Président de la Commission de statistique participera à la réunion du Bureau du Conseil économique et social avec les présidents des autres commissions techniques en février 2012 et apportera sa contribution à l'examen ministériel annuel. Il informera le Bureau du Conseil des travaux menés par la Commission dans le domaine des statistiques du travail. La Commission a examiné un programme sur ce sujet en 2008 (voir E/CN.3/2008/2) avant d'étudier deux rapports de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (E/CN.3/2009/12 et E/CN.3/2009/18) dans lesquels sont décrits les travaux méthodologiques en cours et les activités de renforcement des capacités de L'OIT.

IV. Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

8. À la demande du Conseil économique et social (décision 2010/240), le Secrétaire général a présenté à ce dernier, à sa session de fond de 2011, un rapport sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/2011/89).

9. Dans sa résolution 2011/24, le Conseil *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale¹ et les recommandations qui y sont formulées; considère qu'il est nécessaire de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; décide, à cet égard, de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément au mandat dont le texte figure en annexe à la présente résolution, qui doit être mis en place et administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence, et demande au Comité de lui présenter en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité; encourage les États Membres à tenir régulièrement des débats multipartites de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris en organisant des forums mondiaux, pour favoriser une concertation globale avec tous les acteurs et organes concernés et insiste sur l'importance de promouvoir les mesures nationales, régionales et mondiales visant à favoriser l'échange de savoir et de savoir-faire, pour aider les pays en développement à mettre en place et renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

10. La Division de statistique, conjointement avec la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, a organisé la première réunion du nouveau Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale le 26 octobre 2011 à Séoul. Cette réunion a été précédée par un

¹ E/2011/89.

Forum de haut niveau sur l'harmonisation sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale (24 au 26 octobre 2011). La Commission est informée des faits nouveaux dans ce domaine et lors de sa quarante-troisième session, elle se penchera sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Elle sera saisie pour cela d'un rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2012/31).

V. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social sur le renforcement des capacités statistiques nationales et sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

11. Suite à la recommandation de la Commission de statistique, le Conseil économique et social a adopté deux résolutions en 2005 et en 2006. L'une visait le renforcement des capacités des programmes statistiques (résolution 2006/6) et la deuxième portait sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements 2010 (résolution 2005/13). Dans sa résolution 2006/6, le Conseil demandait d'intensifier l'action menée pour renforcer les capacités des programmes statistiques. Dans sa résolution 2005/13, le Conseil mettait en exergue l'importance du Programme mondial de recensements de la population et des logements aux fins de la planification socioéconomique et demandait un renforcement de l'appui en faveur du Programme.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

12. À sa quarante-troisième session, la Commission examinera plusieurs dispositions visant précisément à donner suite à ces résolutions au titre des points 3 a) (Examen du Programme : Recensements de la population et des logements) et 3 m) (Efforts visant à élaborer un plan d'action pour le développement de la statistique) de son ordre du jour. La documentation présentée au titre de ces points décrit en détail les activités entreprises par la Division de statistique et ses organismes partenaires pour, d'une part, améliorer la disponibilité et la qualité des données en vue des recensements de la population et des logements de 2010 et, d'autre part, améliorer la coordination et l'impact de la coopération technique.

VI. Améliorer la collecte, la communication et l'analyse des données relatives à la migration, au vieillissement et aux personnes handicapées

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

13. Dans sa résolution 65/170 sur les migrations internationales et le développement, l'Assemblée générale invite les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et institutions multilatérales compétentes à renforcer leur coopération pour la promotion et l'élaboration de méthodes de

collecte et de traitement des données statistiques comparables au plan international portant sur les migrations internationales et la situation des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination, et à aider les États Membres à se doter des moyens requis à cet égard.

14. Dans sa résolution 66/127 sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, l'Assemblée générale recommande aux États Membres de renforcer leurs capacités pour être plus efficaces dans la collecte de données, de statistiques et d'informations qualitatives afin de mieux évaluer la situation des personnes âgées. Elle engage également la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à appuyer les actions menées au niveau national pour financer des activités de recherche et de collecte de données sur le vieillissement.

15. En outre, dans le document final de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, qui s'est tenue les 25 et 26 juillet 2011 à New York, l'Assemblée générale a réitéré sa demande auprès du Secrétaire général pour qu'il propose un ensemble d'indicateurs possibles associés au Programme d'action mondial pour la jeunesse et aux objectifs et cibles envisagés.

16. Dans sa résolution 65/186 intitulée « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà », l'Assemblée générale prie les gouvernements d'intensifier la collecte et la compilation de données et d'informations nationales sur la situation des personnes handicapées et prie les gouvernements de communiquer les données et statistiques dont ils disposent aux mécanismes compétents du système des Nations Unies, notamment la Commission de statistique. Elle demande aussi aux organismes du système des Nations Unies de faciliter l'assistance technique dans les limites des ressources disponibles, y compris de fournir une assistance en matière de renforcement des capacités ainsi que de collecte et de compilation des données et statistiques nationales et régionales sur le handicap.

B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

17. La Commission ne ménage pas ses efforts dans ces importants domaines d'action : elle favorise, le cas échéant, l'élaboration de nouvelles méthodes et améliore la collecte des données. Après une interruption de plusieurs années, la Division de statistique a repris en 2011 la collecte des données sur les flux migratoires annuels, par le biais du système de collecte de données de l'*Annuaire démographique*. Les informations fournies par les États membres seront publiées dans l'Annuaire. Les données sur le nombre de migrants continueront à être collectées à l'aide du Questionnaire de l'Annuaire démographique relatif aux recensements de la population. De plus, les données générées Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 va accroître la quantité d'informations disponibles sur le vieillissement et la jeunesse (voir aussi Part. V plus haut). En outre, la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a organisé une réunion de groupe d'experts sur les indicateurs du développement social pour le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, en décembre 2011 dans le cadre de laquelle la Division de statistique a apporté une contribution

majeure. La problématique des statistiques sur les incapacités fait l'objet d'un suivi régulier de la Commission et lors de sa quarante-troisième session, elle examinera l'avancée des travaux du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (voir E/CN.3/2012/21).
